



Organisme de formation des élus agréé  
par le ministère de l'intérieur depuis septembre 2016

# Formation Elus, Adjoints, Conseillers municipaux et intercommunaux

## Le Débat d'Orientation Budgétaire - DOB

### Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser la réglementation et les modalités pratiques du Débat d'Orientation Budgétaire
- Connaitre l'intérêt et le contenu du DOB

P  
R  
O  
G  
R  
A  
M  
M  
E

### 1. Historique du DOB

- *Imposé au départ aux départements*
- *La loi administration territoriale de la République dite ATR du 06/02/1992 a étendu cette obligation aux communes*
- *La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République dite NOTRe du 07/08/2015 a complété les dispositions relatives à la réforme et au contenu du débat*

### 2. Un obligation légale

- *Communes de 3 500 habitants et plus*
- *Les établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus*
- *Les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus*

### 3. Une recommandation d'organiser un DOB dans les communes de moins de 3 500 habitants

### 4. Les budgets concernés

### 5. Les objectifs du DOB

- *Un processus à la fois politique et technique*
- *Préparer et anticiper l'examen du budget*
- *Donner les informations qui permettront aux*

*conseillers municipaux d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget*

- *Moyen d'informer les administrés des choix de la collectivité locale pour les années à venir à travers les comptes rendus rédigés et diffusés*

### 6. Le formalisme du DOB

### 7. Les délais de tenue du débat

- *Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget*
- *Dans les délais fixés par la loi mais sans être trop proche du vote du budget primitif*
- *Cas particuliers : le conseil municipal sortant a déjà procédé au DOB et voté le budget ; Le CM sortant a déjà procédé au DOB mais n'a pas voté le budget ; le CM sortant n'a pas procédé au DOB ni voté le budget*
- *L'organisation du DOB constitue une formalité substantielle*

### 8. Les délais et modalités de convocation

### 9. L'information préalable des élus et les éléments de contenu du DOB

Retrouvez le détail du programme sur la page « Agenda » de notre site [www.maires08.fr](http://www.maires08.fr)

### BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT 4 JOURS AVANT LA DATE CHOISIE DANS LA LIMITÉ DES PLACES DISPONIBLES ET SOUS RÉSERVE DE 15 PERSONNES MINIMUM INSCRITES

Association des Maires du Département des Ardennes - ☎ 6 rue de Clèves BP 224 – 08102 CHARLEVILLE MEZIERES cedex

✉ [amda@maires08.fr](mailto:amda@maires08.fr)

Collectivité / EPCI .....

M, Mme, Mlle ..... Fonction .....

M, Mme, Mlle ..... Fonction .....

Tél : ..... - Fax : ..... - votre mail : ..... @.....

\* Cocher la date retenue

## Le Débat d'Orientation Budgétaire - DOB -

□ Jeudi 06 décembre 2018- 9h à 17h00  
Chambre de Métiers des Ardennes  
Salle Rimbaud

**Coût par personne** (repas compris) : Communes ou EPCI

- Adhérents => 50 €/pers. X ..... nb de personnes
- Non Adhérents / DIF => 60 €/pers. X ..... nb de personnes

**Règlement par**

- **Mandat administratif** .....
- **Chèque n°** .....

Signature du Maire ou du Président  
Date et Cachet de la collectivité